

Séance ordinaire du 5 avril 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi cinq avril deux mille vingt-deux à neuf heures onze, en visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin (partiellement) et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-03-15

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 5 avril 2022.

CE-2022-03-16

Approbation du procès-verbal des séances des 28 et 29 mars 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 28 et 29 mars 2022.

CE-2022-03-17

Besoin de main-d'œuvre au Service du traitement des eaux de la Direction de l'environnement

[Document d'aide à la décision GCH-2022-030](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre au Service du traitement des eaux de la Direction de l'environnement, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-030, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2022-03-18

Contrat de travail concernant la prolongation de l'embauche d'un membre du personnel de la Direction des technologies de l'information

[Document d'aide à la décision GCH-2022-032](#)

Il est résolu de conclure le contrat de travail concernant la prolongation de l'embauche d'un membre du personnel de la Direction des technologies de l'information et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

CE-2022-03-19

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2022-024](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-024, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-03-20

Demande de financement afférent au projet de réfection de murs de soutènement

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2022-008](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation des travaux de réfection des murs de soutènement des rues Henry et Ernest-Bégin (secteur Lévis) et du chemin des Pluviers (secteur Saint-Nicolas), au montant maximal de 900 000 \$, à même le Règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2022-03-21

Financement de la dépense relative aux travaux de rénovation à l'Anglicane

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2022-010](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de rénovation à l'Anglicane, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision GEN-RPBA-2022-010, au montant maximal de 370 000 \$, à même le Règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2022-03-22

Financement de la dépense relative à l'acquisition des cylindres d'air respirables et des appareils respiratoires

[Document d'aide à la décision INC-2022-005](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative à l'acquisition des cylindres d'air respirables et des appareils respiratoires, d'affecter un montant de 25 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2023, et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2022-03-23

Demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023*

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2022-001](#)

Il est résolu de déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023* et d'autoriser madame Suzanne Rochefort, chef du Service des bibliothèques et des lettres de la Direction de la vie communautaire à compléter tous les documents nécessaires.

CE-2022-03-24

Dépôt du rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire du 16 février 2022

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-008](#)

Le rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire tenue le 16 février 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-03-25

Fête des voisins 2022 et aides financières à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-009](#)

Il est résolu d'autoriser la Direction de la vie communautaire à procéder à l'inscription de la Ville à titre de participante à l'activité *Fête des voisins 2022* auprès du réseau Espace muni, tel qu'il est indiqué dans la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-009.

Il est également résolu d'accorder une aide financière aux organismes de la communauté suivants, qui participent à cette activité à titre d'organismes partenaires :

- Centre aide et prévention jeunesse 500\$;
- Maison de la famille Rive-Sud 750\$;
- Maison de la famille Chutes-Chaudière 750\$;
- Office municipal d'habitation de Lévis 750\$;

pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-03-26

Modification de la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville modifier la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire » par le remplacement du membre monsieur Alain Carpentier au siège de représentant de la Direction du développement économique et de la promotion, par le membre monsieur Marc-Antoine Tremblay, directeur adjoint à cette direction, à ce siège.

CE-2022-03-27

Aide financière au Comptoir le grenier dans le cadre du *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité*

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière non récurrente de 25 000 \$ au Comptoir le grenier, pour le maintien de ses activités et de son offre de services essentiels en temps de pandémie auprès de la population lévisienne, dans le cadre du le *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité*, tel qu'il est présenté à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-011.

CE-2022-03-28

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 17 février 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-023](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 17 février 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-03-29

Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 28 février 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-024](#)

La liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 28 février 2022, est déposée, à titre d'information.

CE-2022-03-30

Dépôt de la liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 28 février 2022 et des listes de crédits additionnels pour la même période

[Document d'aide à la décision FIN-2022-025](#)

La liste de virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 28 février 2022 et les listes de crédits additionnels pour la même période, sont déposées, à titre d'information.

CE-2022-03-31

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Benoît Bouffard à titre de représentant des citoyennes et des citoyens de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

CE-2022-03-32

Attribution d'un toponyme pour un parc (lot 5 015 523 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’attribuer le toponyme Parc du Languedoc au parc situé sur le lot 5 015 523 du cadastre du Québec (secteur Lévis).

CE-2022-03-33

Détermination de la date de l’audition d’appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

[Document d’aide à la décision URBA-CUMB-2022-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 9 mai 2022, à 16 h, lors d’une séance extraordinaire de ce conseil, la date d’audition de l’appel de la décision du comité de démolition rendue le 22 février 2022 autorisant la demande de démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (secteur Lévis) et les numéros de lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec.

CE-2022-03-34

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d’usages afin d’autoriser la tenue d’évènements et de spectacles ainsi que la présence de camions de cuisine au parc du Rigolet situé dans la zone L1331, secteur Saint-Romuald) et assemblée publique de consultation accompagnée d’une consultation écrite

[Document d’aide à la décision URBA-SAT-2022-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu’il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-011. Ce projet de règlement a pour objet d’ajouter, à la grille des spécifications de la zone L1331, deux usages spécifiques de la classe d’usages L301, soit événement en plein air et spectacle en plein air, de même que d’inclure la zone L1331 dans les zones où l’on autorise les camions de cuisine.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l’assemblée publique de consultation soit accompagnée d’une consultation écrite sous la responsabilité du président du conseil d’arrondissement, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s’effectuer par courriel à l’adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l’assemblée publique.

CE-2022-03-35

Abandon du processus d’adoption du Projet de règlement RV-2020-20-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certaines classes d’usages dans les zones R2914 et R2916, route Monseigneur-Bourget et rue des Moissons, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d’une consultation écrite

[Document d’aide à la décision URBA-SAT-2022-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'abandonner le processus d'adoption du Projet de règlement RV-2020-20-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, adopté par la résolution CV-2020-03-21;
- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022. Ce projet de règlement a notamment pour objet :
 - ✓ de remplacer les grilles des spécifications applicables pour les zones R2914 et R2916 afin d'y permettre, à l'exclusion de tout autre usage, les usages compris dans le groupe A1 agriculture sans élevage, le groupe C2 commerce au détail et service sensible au transport de marchandise, certains usages du groupe C3 commerce au détail ou de gros, service, avec entreposage extérieur et contrainte, certains usages du groupe C4 commerce au détail et service de proximité pour les véhicules et de prévoir les normes et spécifications afférentes à ces usages;
 - ✓ de prévoir des dispositions spécifiques pour l'aménagement d'un écran tampon à l'intérieur des zones R2914 et R2916 à l'égard de terrain où est exercé un usage autre qu'un usage du groupe A1 agriculture sans élevage, et ce, le long des limites d'un terrain contigu à un terrain situé dans la zone R2913.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la présidente du conseil d'arrondissement, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-03-36

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (modification des constructions assujetties et des normes sur les fondations) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-023. Ce projet de règlement a pour objet :

- ✓ de remplacer la liste des bâtiments assujettis;
- ✓ de remplacer l'article 39 sur les fondations des bâtiments principaux;
- ✓ de permettre les salles d'eau de faibles dimensions;

- ✓ d'obliger à ce que les fenêtres des maisons donnant sur un garage attenant soient étanches au gaz.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la présidente et des présidents des conseils d'arrondissement, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-03-37

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements règlementaires à la zone M1301 située sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-033. Ce projet de règlement a pour objet de modifier certaines normes à la grille des spécifications M1301, soit le retrait des usages C10, H11 et H12, le retrait de la hauteur minimale exigée, le retrait de la marge de recul avant maximale, le retrait du COS minimal exigé et le retrait des exigences concernant les noyaux de proximité de type 1, notamment le nombre minimal de cases souterraines et la largeur minimale de la façade du bâtiment pour la zone M1301, de même qu'il vise à retirer la zone M1301 des tableaux 2 et 3 de l'article 15.1, seuil d'exclusivité pour un usage autre qu'habitation, et finalement, à ajouter des dispositions spécifiques sur le stationnement hors rue pour la zone M1301.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité du président du conseil d'arrondissement, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-03-38

Projet de règlement sur la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme, Projet de règlement établissant un programme de soutien pour l'abattage des ormes atteints de la maladie hollandaise de l'orme et Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité (création d'un nouveau cadre réglementaire afin de lutter contre la maladie hollandaise de l'orme dans le périmètre d'urbanisation)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement sur la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-036. Ce règlement a pour objet de créer un cadre réglementaire favorable afin de lutter contre la maladie hollandaise de l'orme à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet d'abroger l'article 13 et de modifier l'article 14 afin de retirer les dispositions encadrant la maladie hollandaise de l'orme, ceux-ci étant modernisés par le Règlement sur la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme;
- d'adopter le Règlement établissant un programme de soutien pour l'abattage des ormes atteints de la maladie hollandaise de l'orme, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet d'encourager, par plusieurs méthodes de soutien, certains propriétaires voulant contribuer à faire face à cette maladie à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

CE-2022-03-39

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (modifier les zones où l'usage habitation comme usage conditionnel peut être autorisé dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-047](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2022-00-98.

CE-2022-03-40

Abandon du processus d'adoption du Projet de règlement RV-2022-21-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de 2 à 3 du nombre d'étages maximum autorisé pour la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée dans la zone H0822, rue du Givre, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-048](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abandonner le processus d'adoption du Projet de règlement RV-2022-21-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, adopté par la résolution CV-2022-00-97.

CE-2022-03-41

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification des marges de recul arrière minimales, zones H2565 et H2571, rue Weyman,

secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-049](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2022-00-96.

CE-2022-03-42

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones M1600 et C1671 à même une partie de la zone C1601, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-85 modifiant le Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2022-00-99.

CE-2022-03-43

Adoption du Règlement RV-2022-21-86 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (modifications de la délimitation de certains secteurs assujettis et autres ajustements du Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-051](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-21-86 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2022-01-01.

CE-2022-03-44

Aide financière au Cégep de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2022-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 45 000 \$ au Cégep de Lévis pour son projet de positionnement dans le domaine de l'intelligence artificielle, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2022-03-45

Approbation du plan de cadastre, entente à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc. et Promenade des forts inc. pour la réalisation de travaux municipaux pour le prolongement de la rue Weyman et l'ouverture des rues André-Cazes et Uldéric-Couture (secteur Lévis), financement afférent, acquisition de divers lots et servitudes, engagement de la Ville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus au projet et confirmation relative à l'utilisation de lots
[Document d'aide à la décision BP-2022-002](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant le prolongement de la rue Weyman et l'ouverture d'un premier tronçon des rues André-Cazes et Uldéric-Couture (secteur Lévis), sur les lots 6 456 421, 6 456 422, 6 456 418, 6 456 419 et 6 456 425 du cadastre du Québec, tels qu'ils sont montrés sur le plan préparé par monsieur Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, sous le numéro 18 435 de ses minutes;
- de conclure l'entente à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc. et Promenade des forts inc. pour la réalisation de travaux municipaux, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2022-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de s'engager auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages prévus dans le cadre des travaux municipaux prévus à l'entente;
- de financer la dépense relative aux travaux municipaux liés au surdimensionnement au montant maximal de 89 850 \$, la dépense relative aux travaux municipaux en front du parc existant au montant maximal de 282 000 \$ et la dépense relative aux travaux municipaux liés à la réhabilitation de la conduite sanitaire de la rue Brousseau (secteur Lévis) au montant maximal de 10 350 \$, le tout pour un financement total de 382 200 \$, à même le Règlement d'emprunt RV-2021-20-89.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire de chacune des phases 2A, 2B et 2C des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc. et Promenade des forts inc. soit acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 456 418, 6 456 419, 6 456 421, 6 456 422 et 6 456 425 de ce cadastre, à des fins de rues, les frais relatifs à ces transactions à être assumés par Gestion immobilière CSB inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter l'ouverture de rue sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 456 410 de ce cadastre, à des fins de bassin ou chambre de rétention souterraine et chemin d'accès, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière CSB inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 456 411, 6 456 326 et 6 456 343 de ce cadastre, à des fins de sentiers piétonniers, les frais relatifs à ces transactions à être assumés par Gestion immobilière CSB inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour

donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition;

- d'acquérir à titre gratuit une servitude réelle et perpétuelle d'égouts sur les lots 6 456 325, 6 456 342, 6 456 431 et 6 456 432 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière CSB inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir à titre gratuit les servitudes réelles et temporaires pour des cercles de virage et de conduites d'aqueduc et d'égouts sur les lots 6 456 317, 6 456 324, 6 456 390, 6 456 408, 6 456 409, 6 456 419, 6 456 422, 6 456 431, 6 456 432 et 6 456 433 de ce cadastre, les frais relatifs à ces transactions à être assumés par Gestion immobilière CSB inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire pour une conduite d'égout (désaffectation et raccord de la conduite sanitaire Brousseau) sur le lot 6 456 432 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière CSB inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude réelle et perpétuelle pour des infrastructures d'égout sur le lot 6 263 906 de ce cadastre, appartenant à Promenade des forts inc., les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière CSB inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-03-46

Troisième option de renouvellement des contrats pour les travaux à tarif horaire pour la réfection de ponceaux, de réseaux d'aqueduc et d'égouts (rangs 1 et 2)

[Document d'aide à la décision APP-2022-055](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer la troisième option de renouvellement d'une année prévue aux contrats pour les travaux à tarif horaire pour la réfection de ponceaux, de réseaux d'aqueduc et d'égouts, à Excavation bergedac inc. (contrat numéro 2020-55-19-1) et à Les constructions bé-con inc. (contrat numéro 2020-55-19-2), aux montants estimés respectifs de 706 435,99 \$ et 291 528,36 \$, avant TPS et TVQ, pour une dépense globale estimée à 997 964,35 \$, avant TPS et TVQ, dont les prix seront assujettis à l'inflation au 1^{er} avril 2023, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres 2020-55-19 et aux soumissions produites par les adjudicataires.

CE-2022-03-47

Promesse d'échange du lot 2 059 655 et d'une partie du lot 2 900 119 du cadastre du Québec pour une partie du lot 2 433 377 de ce cadastre (secteurs Lévis et Pintendre) à intervenir avec Centre de services scolaires des navigateurs

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'accepter la promesse d'échange d'une partie du lot 2 433 377 du cadastre du Québec contre le lot 2 059 655 de ce cadastre et une partie du lot 2 900 119 de ce cadastre à intervenir avec Centre de services scolaires des navigateurs, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-008, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-03-48

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et la circulation du 23 février 2022, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, demande au ministère des Transports du Québec et entente relative à la réalisation des équipements piétonniers et cyclables selon le cadre financier habituellement utilisé par le ministère des Transports du Québec

[Document d'aide à la décision TMD-2022-004](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et la circulation tenue le 23 février 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-004. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis).

Il est également résolu de demander au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité de prioriser la planification et la réalisation d'un projet pour réaménager la totalité des 2,6 kilomètres du tronçon du Village de Saint-Nicolas, afin d'urbaniser, d'installer des équipements assurant la sécurité des piétons et des cyclistes et de réduire la vitesse à 50 km/h.

Il est enfin résolu de mandater la Direction des transports et de la mobilité durable à négocier une entente, concernant le financement par la Ville des coûts reliés à la réalisation des équipements piétonniers et cyclables, et ce, selon le cadre financier habituellement utilisé par le ministère des Transports du Québec pour ce type de projet.

CE-2022-03-49

Prolongation du contrat de travail du directeur général

[Document d'aide à la décision GCH-2022-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prolonger le contrat de travail de monsieur Simon Rousseau, directeur général, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat à intervenir entre les parties.

CE-2022-03-50

Attribution du contrat pour le prolongement de l'égout pluvial et le remplacement de la conduite d'eau potable (rue Philomène-Joubier, secteur Charny) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2022-060](#)

Il est résolu d’attribuer le contrat pour le prolongement de l’égout pluvial et le remplacement de la conduite d’eau potable (rue Philomène-Joubier, secteur Charny) (appel d’offres 2022-50-21), à Les excavations Ste-Croix inc., pour une dépense estimée à 388 741,18 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux

CE-2022-03-51

Aides financières au bénéfice d’organismes de la communauté

[Document d’aide à la décision GRE-2022-027-R-1](#)

Il est résolu d’accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu’elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-027-R-1, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-03-52

Besoin de main-d’œuvre à la Direction de la vie communautaire

[Document d’aide à la décision GCH-2022-033](#)

Il est résolu d’autoriser le mouvement de main-d’œuvre à la Direction de la vie communautaire, tel qu’il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-033, et d’autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d’œuvre.

Le membre du comité exécutif Guy Dumoulin quitte son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE-2022-03-53

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 51.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
